



Gain de paris en ligne imposable ou non?

Par **Brice72**, le **21/10/2009** à **19:56**

Bonjour,

je souhaiterais savoir si je dois déclarer mes gains sur des sites de paris en ligne. Si oui, à partir de quelle somme annuelle je dois les déclarer.

A savoir que actuellement je place ces gains sur un compte Moneybooker, donc je ne gagne pas d'intérêt.

Cependant, si je les place sur mon compte courant, serais-je imposable dessus étant donné que je gagnerai des intérêts annuels?

Merci pour votre attention.